

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 2 juin 2026

Convocation du 26/05/2026

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 14

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 5/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Loïc PEMZEC

Présents : : Florian STEPHAN, Anne MAYER, Daniel CHAUVIN, Sylvie TALUAU, Stéphane BRIEND, Myrienne BOUTIN-VINEE, Dominique PILLIER, Sylvie VIRIEUX, Chrystel GUEROS, Laure BOUILLEAU, Frédéric BRUERE, Sébastien LAFOURCADE, Loïc PEMZEC et Vincenzo AGRELO

Absent(s) : Isabelle JOREAU

Bon(s) pour pouvoir : Néant

DCM 2026-27 PROPOSITION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION INTERCOMMUNAL DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) POUR L'EPCI A FISCALITE PROPRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE)

Conformément au 1 de l'article 1650A du Code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI à fiscalité propre. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit ainsi proposer 40 personnes, qui seront ensuite désignées par le Directeur départemental des finances publiques.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandant de l'organe délibérant.

La commune propose :


- Madame Anne MAYER
- Domiciliée 9 route du Doreur à 49390 LA BREILLE-LES-PINS
- Née le 8/06/1966 à ROYE (somme)
- Impositions auxquelles le contribuable est soumis TF

Pour copie certifiée conforme,
la BREILLE-LES-PINS, le 5/06/2026

Le Maire,
Florian STEPHAN



Le secrétaire



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 5/06/2026
Et de la mise en ligne le 5/06/2026